

MORANGIS

Ma ville, Mon quotidien

Magazine municipal - Janvier / Février / Mars 2023

#276



ENVELOPPONS-NOUS DE BONHEUR



P.12 Carrefour des
métiers : à la croisée
des chemins

P.14 Dossier : La sobriété
énergétique, une priorité



P.20 Plan de circulation :
les 1^{res} préconisations

P.22 Sécurité,
l'affaire de tous



3 > Édito

MOBILISÉS À VOS CÔTÉS



4 > 7

- Arrêt sur images
à Morangis

8 > 11 Brèves morangissoises

12 > 13 Carrefour des métiers : à la croisée des chemins



Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. PEFC-France.org



10-31-1668



Directeur de la publication : Brigitte Vermillet, Maire de Morangis | Rédaction : Océane Le Moal | Réalisation PAO : Elodie Sciarini | communication@morangis91.com - 01 64 54 28 57 | Imprimeur : Imprimerie Compiègne - 01 53 35 95 15 | Distribution : RV Distribution
Imprimé à 7 200 exemplaires | Crédits photos : Mairie de Morangis, Envento.



MORANGIS
12 avenue de la République
BP98- 91423 Morangis Cedex
01 64 54 28 28
mairie@morangis91.com
www.morangis91.com

ACCOMPAGNER DEMAIN



14 > 19

- Dossier : La sobriété
énergétique, une priorité



20 > 21

- Plan de circulation :
les 1^{res} préconisations

AGIR ENSEMBLE



26 > CCAS

- Permanences au CCAS :
Au plus près des
Morangissois

28 > 29 Santé

- Santé mentale : Tous
humains, tous concernés
- Grand froid

30 > 31 Commerces

32 > Hommage

- Michel Hamon

32 > Sport

- Le JCMM sème des
graines de champions

34 > 35 Au fil de l'info

36 > Les Tribunes

37 > Principales décisions des CM

38 > Permanences /État civil

39 > Allô, Madame le Maire



Remise du label Ville Prudente au salon des maires 2022.

Madame, Monsieur, Chère Morangissoise, Cher Morangissois,

Notre

" Imp "

Sincèrement vôtre

Brigitte Vermillet

BRIGITTE VERMILLET
Maire de Morangis
Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Essonne
brigitte.vermillet
bvermilletpm

ARRÊT SUR IMAGES à Morangis

À l'occasion de la Journée Mondiale des animaux, la ville organisait ses 1^{res} Rencontres animales, les 1^{er} et 2 octobre 2022. Ce week-end était consacré au bien-être animal et vous avez été nombreux à venir à la rencontre des associations et professionnels présents.



La Semaine Bleue s'est déroulée du 3 au 7 octobre 2022. Une semaine qui était placée sous le signe des belles rencontres, du partage et de la convivialité grâce aux nombreuses activités organisées par la ville.



Le 18 octobre 2022, les élèves de l'École Mandela ont participé à une initiation à la harpe avec Esther Pardini, professeure à l'École de musique de Morangis.



Le 3 octobre 2022, les petits Morangisais se sont transformés en petits monstres pour célébrer Halloween à l'Espace Pierre Amoyal. Les activités de l'après-midi et la soirée déguisée étaient organisées par le Comité des Fêtes.



Vendredi 11 novembre 2022, Brigitte Vermillet, les élus du Conseil Municipal et du CMJ ainsi que les associations d'Anciens Combattants ont commémoré l'Armistice du 11 novembre 1918. Un travail de mémoire auquel les jeunes Morangisais se sont associés : les élèves de l'École de musique de Morangis ont chanté la Marseillaise et des élèves des écoles de la ville ont lu des lettres de Poilus.



Les petits Morangisais sont venus nombreux le 9 novembre 2022, découvrir la fable onirique « Un mouton dans mon pull » et le spectacle « Au pays des dangers ». Ce dernier s'inscrivait dans le cadre d'une campagne de prévention des accidents domestiques et a mobilisé une centaine d'enfants. La veille ce sont les grandes sections des écoles maternelles municipales qui avaient pu le découvrir. Cette représentation s'accompagnait de l'exposition La Maison Géante.



Pour la Semaine du Handicap (14 au 19 novembre 2022) une programmation spéciale était proposée dans les établissements scolaires mais aussi dans la ville. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont assisté à une représentation de la pièce de théâtre « Samuel » et des ateliers handisports ont eu lieu au collège Michel Vignaud avec le CDH91.





Brigitte Vermillet est intervenue le 16 novembre 2022 auprès de classes de Seconde dans le cadre de la Semaine de la Laïcité organisée au lycée Marguerite Yourcenar. L'occasion d'échanger avec les lycéens et de rappeler les fondements qui composent notre République.



Les diplômés du lycée Marguerite Yourcenar ont célébré leur réussite le 17 novembre 2022 au cours d'une cérémonie qui a été organisée cette année au Gymnase Jesse Owens à Chilly-Mazarin par le Proviseur Patrick Martin et l'équipe pédagogique, en présence de Madame le Maire Brigitte Vermillet et des élus.



Le Cuniot Kuartet Klezmer a fait escale à Morangis le 18 novembre 2022. Les mélodies yiddishs et klezmers réinterprétées par Denis Cuniot et son groupe ont envoûté le public.



Le Marché de Noël a été inauguré le vendredi 9 décembre par les élus du Conseil municipal et du CMJ, offrant pour la 1^{re} fois une soirée de féerie supplémentaire. Tout au long du week-end, les Morangissois ont pu profiter de nombreuses activités et trouver leurs cadeaux pour les fêtes de fin d'année auprès des nombreux exposants. Les nouveaux habitants ont été accueillis samedi 10 décembre sur le Marché de Noël et ont profité d'une visite de Morangis à bord du Petit train du Comité des fêtes. Nos villes jumelles : Bedonia, Lézardrieux, Plaidt et Pechão ont fait le déplacement avec leurs spécialités locales pour le plus grand plaisir des gourmands. Les élus leur avaient réservé un dîner de bienvenue avec au menu la fraternité entre nos villes.



RETROUVEZ LES PHOTOS SUR



Brèves

OCTOBRE ROSE



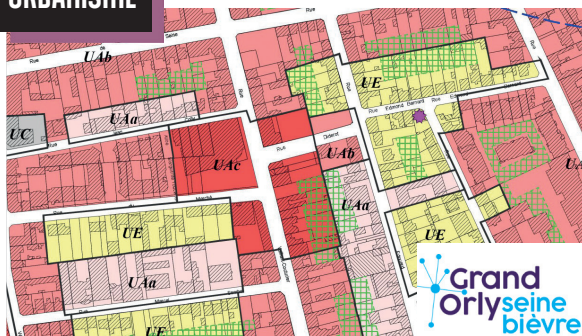
RETROUVEZ LES BRÈVES SUR

@villedemorangis

6 402€ RÉCOLTÉS !

Après une belle mobilisation les 14 et 15 octobre dernier, Brigitte Vermillet, maire de Morangis et Alexis Teillet, maire de Savigny-sur-Orge, accompagnés de leurs élus respectifs et de Gilles Duault, directeur de la société Kubli, ont remis le 8 novembre dernier un chèque de 5 737€ à l'Institut Curie. Cette somme a pu être réunie grâce à la vente de tee-shirts, à la participation à la Course solidaire, aux animations organisées en partenariat avec la ville de Savigny-sur-Orge et à la recette du One Woman Show, « La chauve sourit » de Caroline Le Flour. Le Comité des Fêtes a remis de son côté un chèque de 665 euros suite à l'organisation de sa Tombola. Au total, 6 402€ ont été récoltés pour la lutte et la recherche contre le cancer. Un grand merci à tous.

URBANISME



MODIFICATION DU PLU

Un enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune a été menée du 28 novembre au 27 décembre 2022 par l'agglomération GOSB. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur transmis au Président de l'agglomération dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Mairie de Morangis aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme ainsi que sur le site de la ville morangis91.com. Le projet de modification sera alors examiné en séance du Conseil Municipal. Le Conseil territorial se prononcera ensuite par délibération sur l'approbation du projet.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE



RETRAIT D'UNE REMORQUE RUE DES FROIDES BOUILLIES

Dans le cadre de la lutte menée par la municipalité contre le stationnement « sauvage » des véhicules poids lourds et remorques sur le territoire communal, les agents de la police municipale ont procédé le 21 octobre à l'enlèvement et à la mise en fourrière d'une remorque stationnée en pleine voie rue des Froides Bouillies.



MOBILISATION



MANIFESTATION CONTRE LES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Le samedi 15 octobre 2022, Brigitte Vermillet est intervenue lors de la manifestation organisée par Drapo, qui réunissait de nombreux élus franciliens ainsi que des associations de défense de l'environnement et de riverains. À l'occasion de son discours, Madame le Maire a rappelé les nombreux enjeux défendus comme la limitation à 200 000 mouvements et l'extension du couvre-feu à 8h de sommeil continu. Retrouvez l'intégralité du discours sur le site de la ville.

ENVIRONNEMENT



COLLECTE DES SAPINS

La collecte des sapins se tient du 26 décembre 2022 au 27 janvier 2023, aux points suivants : Place Jules Ferry, Place de la résistance française, Parking du square Lavoisier, Parking du Golf, Rue de Charaintru et Place de l'Europe. Pour rappel, les sapins collectés sont transformés en copeaux de bois pour être utilisés comme paillage.

LABEL



MORANGIS, VILLE AMIE DES ANIMAUX

Le mardi 4 octobre 2022, le jury du label régional « Ville amie des animaux » a décerné pour la première fois à la commune le « Label 2 Pattes » afin de récompenser son engagement en faveur du bien-être animalier. La commune avait déjà reçu les encouragements pour les premières actions conduites depuis l'élection de la nouvelle Municipalité.

DÉCHETTERIE



LE SIREDOM DÉSACTIVE LES CARTES NON UTILISÉES

Le Siredom désactive toutes les cartes d'accès aux déchèteries (Athis-Mons et Morangis) de leur réseau non utilisées depuis 2 ans. Si vous souhaitez la réactiver, munissez-vous du numéro de votre carte et contactez le pôle gestion des déchets au 01 78 18 22 24 ou rendez-vous dans les locaux au 29 Quai de l'industrie à Athis-Mons. Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h-17h.

TÉLÉTHON



2 000€ RÉCOLTÉS !

Le samedi 3 décembre, Morangis s'est mobilisée pour la 2^e année consécutive pour le Téléthon. Les associations de la ville ont proposé tout au long de l'après-midi des activités, démonstration et ateliers. Une belle réussite puisque 2 000€ ont été récoltés cette année au profit du Téléthon, contre 1 640,68€ l'an dernier. Merci à tous pour générosité et rendez-vous l'année prochaine. « On ne lâche rien ! »

RETROUVEZ LES BRÈVES SUR

@villedemorangis

COMMERCES

RÉUNION DES COMMERÇANTS

Brigitte Vermillet et Josiane Gonzalez, conseillère municipale déléguée vie économique, commerces et artisanat, ont reçu lundi 21 novembre les commerçants morangisais lors d'un buffet convivial organisé à l'Espace Saint-Michel. L'occasion de se rencontrer et d'échanger sur de nombreux sujets qui touchent nos commerçants.

PAPILLES D'OR POUR LE PETIT SABAYON

Le Petit Sabayon s'est une nouvelle fois qualifié lors du concours essonnien des Papilles d'or. Lors de la remise de prix du 28 novembre, il a reçu 2 Papilles dans la catégorie « Restauration gastronomique ».

BORNES DE RECHARGEMENT

MISE EN SERVICE DU RÉSEAU MÉTROPOLIS

Les bornes du réseau Métropolis situé sur le parking de l'Église seront opérationnelles début janvier. Trois types de puissances seront proposés : Proxi (jusqu'à 7,4 kW), Citadine (jusqu'à 22 kW) et Express (jusqu'à 150 kW). Ce service est accessible via carte bancaire (tarif au kW selon la puissance choisie) ou par abonnement, permettant de bénéficier de tarifs préférentiels, de pouvoir réserver un point de charge, de bénéficier d'un tarif de 2€ lors de l'occupation nocturne (20h/8h). Les inscriptions se font sur www.metropolis-recharge.fr. L'offre de Métropolis pour financer et gérer le déploiement ainsi que l'exploitation des bornes de recharge a été retenue par la Métropole du Grand Paris, à l'issue de l'appel à initiatives privées (AIP). Les anciennes bornes, actuellement hors service, vont quant à elle être remplacées progressivement par des bornes gérées par IZIVIA sur le réseau SIGEIF. Le renouvellement débutera sur le parking de l'Espace Pierre Amoyal, puis avenue du Général Leclerc et sur le parking de l'Espace Saint-Michel.

Info : www.metropolis-recharge.fr

ÉDUCATION

DES COLLÉGIENS À ORLY

Le 15 novembre 2022, l'Aéroport Paris-Orly a reçu une classe du collège Michel Vignaud dans le cadre de leur semaine de stage de 3^e. Le collège a bénéficié du partenariat entre l'aéroport et l'Association « Tous en stage » (1 jour, 1 entreprise). Les collégiens ont pu au cours de cette journée découvrir les métiers de l'aéronautiques.



LIGNE 14



NE RESTONS PAS SUR LE QUAI !

En ce début d'année 2023, la Municipalité poursuit sa mobilisation pour le prolongement de la Ligne 14 à Morangis avec une campagne de communication. Des affiches à travers la ville et une bache géante apposée sur la façade de la mairie seront notamment installées au cours du mois de janvier, toutes accompagnées du slogan : « Ne restons pas sur le quai ! ». Pour rappel, l'arrivée d'une gare de voyageurs à Morangis permettrait de redynamiser le territoire Nord Essonne en développant l'offre de transport en commun actuellement très réduite tout en améliorant l'attractivité économique et de désengorger les axes routiers.

Info : www.morangis91.com/ligne-14-a-morangis

LIGNE 14 À MORANGIS

NE RESTONS PAS SUR LE QUAI !



INVITATION

LE PLAISIR DE SE RETROUVER

Après deux rendez-vous manqués en raison de la crise sanitaire, la Municipalité se réjouit de présenter ses vœux à la population le **samedi 21 janvier 2023** au gymnase Claude Bigot.

Cette soirée à laquelle les Morangisais sont conviés sera l'occasion de revenir en image sur les moments forts qui ont marqué la ville ces dernières années et de partager ensemble le plaisir de se retrouver.

Les bénévoles, qui font la fierté de notre ville, seront célébrés. La soirée se poursuivra autour d'un verre de l'amitié, que nous espérons riche en échanges et en convivialité. **Madame le Maire et l'équipe municipale accueilleront les Morangisais dès 18h.**

SAMEDI 21 JANVIER 2023
18h/22h - Gymnase Claude BIGOT





CARREFOUR DES MÉTIERS : À LA CROISÉE DES CHEMINS

Le « Carrefour des métiers » est de retour, après plusieurs d'années d'absence à Morangis, le samedi 28 janvier 2023 de 9h à 13h au gymnase Claude Bigot. Ne ratez pas ce rendez-vous !

Afin d'aider les collégiens de 4^e et de 3^e et les lycéens dans leur orientation prochaine ou future et répondre aux interrogations des familles, le Carrefour des métiers va réunir le temps d'une matinée de nombreux professionnels, écoles et organismes de formation.

Près de 50 exposants sont attendus autour des thématiques suivantes : santé, social, transports, information, gestion et commerce, police nationale, gendarmerie nationale, nature et environnement. Par ailleurs, 5 entreprises de la zone industrielle ont répondu à l'invitation pour présenter leur cœur de métiers.

Retrouvez prochainement sur le site de la ville l'intégralité des participants.

Parmi les nouveautés de cette édition 2023 :

- un stand « jeunesse » permettra aux visiteurs de se renseigner sur les métiers de l'animation et de collecter les informations sur les métiers

non représentés, via des fiches et vidéos IGIBOX consultables sur un ordinateur mis à disposition.

- un espace « Les jeunes parlent aux jeunes », piloté par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), sera également présent. Des lycéens et des étudiants viendront évoquer leurs parcours, répondre aux interrogations et apporter tous conseils utiles.

Cet événement est coorganisé par les villes de Morangis et de Chilly-Mazarin.

NOUVEAUTÉ Pour bien préparer sa visite

Afin d'optimiser la visite, un questionnaire a été réalisé afin d'orienter les jeunes vers les secteurs d'activités ou les écoles au mieux de leurs attentes. Il est consultable via le QR Code ci-contre.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions pour les enfants nés en 2020 se feront du 16 janvier au 17 mars 2023 via le portail Morangis91 : www.morangis91.com. N'oubliez pas de joindre à votre demande des copies du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Pour toute demande de renseignement complémentaire 01 64 54 28 28.

DU NOUVEAU À L'ESPACE ADOS LORS DES VACANCES SCOLAIRES

L'Espace Ados propose dorénavant un accompagnement scolaire encadré par des étudiants à l'occasion des vacances de février et d'avril. Il se tiendra du lundi au vendredi de 10h à 12h. Tout au long de l'année, l'Espace Ados propose par ailleurs des activités éducatives, culturelles, sportives et ludiques à destination des jeunes de 11 à 15 ans. Pour s'inscrire rendez-vous au Pôle Jeunesse et citoyenneté, 3 rue de Savigny ou contactez le 01 64 54 28 59. Tarification au quotient familial. Information : www.morangis91.com.

CAISSE DES ÉCOLES

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la Caisse des écoles a offert un spectacle aux élèves des maternelles de la ville. Une représentation a eu lieu dans chaque établissement scolaire. Un livre a également été offert aux élèves afin de prolonger la magie des fêtes à la maison.



LES PROJETS DU CMJ SE CONCRÉTISENT

Un an après leur élection, les jeunes élus du CMJ sont des acteurs à part entière de la vie morangissoise. Outre leur participation aux nombreuses manifestations publiques, comme récemment Octobre Rose, la Semaine du Handicap, le Téléthon, le Marché de Noël et les commémorations, ils travaillent activement à la concrétisation de leurs projets :

- Mise en place du panneau de signalisation « Stop » rue Jean Moulin,
- Installation d'un cendrier et d'une poubelle aux abords immédiats du lycée Marguerite Yourcenar,
- Garage à trottinettes envisagé au Parc Saint-Michel.



SÉJOUR AU MONTCEL

Le séjour au Montcel à destination des 8/12 ans se déroulera du samedi 25 février au samedi 4 mars 2023. Les inscriptions s'effectueront par mail du 23 au 31 janvier 2023 à l'adresse mail : enfance-education@morangis91.com. Attention, le nombre de places est limité à 10 inscrits. Pour toute demande d'information : 01 64 54 28 66.





LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE, UNE PRIORITÉ

La crise de l'énergie a des conséquences directes ou indirectes sur notre quotidien : hausse des prix de l'énergie, hausse des prix des produits manufacturés, risque de saturation, voir de coupure du réseau. Face à cette situation sans précédent, un effort collectif est indispensable. La Municipalité, dès son élection, s'est engagée dans une politique de réduction des coûts de ses dépenses énergétiques.





ÉCONOMIE D'ÉNERGIE OBJECTIF : -10%

La Municipalité met tout en œuvre afin de réduire ses dépenses énergétiques, des actions anticipées qui sont aujourd'hui demandées par le gouvernement.

En octobre 2022, le gouvernement a présenté un plan de sobriété énergétique qui fixe comme objectif la réduction de 10% de notre consommation d'énergie sur les 2 prochaines années et qui devra atteindre 40% d'ici 2050.

La Municipalité, depuis son élection en juin 2020, s'était déjà engagée dans cette voie en favorisant des actions permettant de réaliser des économies. Ainsi, dès janvier 2022, un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) a été réalisé sur la quasi-totalité des bâtiments municipaux et a mis en évidence que deux bâtiments essentiels dans la vie communale (*Mairie et Espace Saint-Michel*) sont des « passoires énergétiques ». Ce diagnostic a confirmé les termes du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui plaçait ces deux bâtiments en « urgence travaux ». Ces investissements concernent aussi les écoles de la ville.

Actualisé chaque année, le PPI cible les travaux indispensables pour la mise aux normes des bâtiments communaux et en premier lieu les

normes énergétiques. Il a permis la rénovation du Centre Technique Municipal (CTM), la réalisation de l'extension de l'école Nelson Mandela avec le remplacement de la chaudière et l'extension du restaurant scolaire de l'école des Hirondelles.

Ces travaux fortement impactés par l'augmentation du prix des matières premières depuis la pandémie de Covid-19 ont cependant permis de réduire le coût des dépenses énergétiques.

Parmi les autres travaux mis en œuvre, on peut citer la modernisation des équipements de chauffage avec l'installation de robinet thermostatique permettant de réguler la température et le remplacement des « anciens » radiateurs trop énergivores.

L'opération d'un coût de 20 000€ permettra à moyen et long terme de réduire la facture communale, qui est passée de 500 000€/an à 650 000€ pour l'année pour ses consommations d'eau/gaz/électricité. La note dépassera largement le million d'euros en 2023 selon les prévisions du SIPPEREC et du SIGEIF.



CHAUFFAGE : LA RÈGLE DES 19°C

Conformément à la demande gouvernementale, la Municipalité a fixé la règle des 19°C.

- Bâtiments communaux **19°C**
- Structures de Petite Enfance **21°C**
- Gymnases **16°C**

Durant les vacances scolaires, la température des bâtiments non utilisés sera abaissée à 16°C.

Les températures très clémentes au début de l'automne ont en outre permis d'allumer le chauffage à la rentrée des vacances de la Toussaint.

Enfin une campagne de sensibilisation aux « bons gestes », comme éteindre les lumières, fermer les portes, débrancher les appareils électriques, éteindre les ordinateurs, est menée auprès des agents communaux et membres d'associations, occupant les bâtiments.

La commune continue par ailleurs à chercher toutes les économies réalisables afin de réduire la facture : détection des fuites, chasse aux gaspillages ...

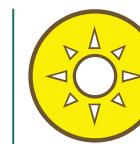


L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, MODERNISATION EN COURS

En ce qui concerne l'éclairage public, relevant de la compétence de l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre, afin de se conformer au plan de sobriété énergétique, des phases d'extinction sur le créneau horaire 2h à 5h du matin sont envisagés. Cette décision devrait permettre de réaliser 10% d'économie d'énergie. Elle sera associée par ailleurs à une diminution de la luminance de 23h à 2h, un changement imperceptible à l'œil nu.

L'éclairage est par ailleurs en cours de modernisation, car seulement 40% à 45% du parc est équipé d'un éclairage LED, moins énergivore. La Municipalité a fixé le budget alloué à ces travaux à 200 000€ contre 120 000€ initialement prévus.

La ville et l'agglomération poursuivent leur collaboration afin de trouver d'autres modalités. L'alternance de l'éclairage (1 candélabre sur 2) s'est avérée irréalisable techniquement (éclairage en réseau).



LES ILLUMINATIONS DE NOËL À LA LOUPE

- Coût **200€**

Certes, nous traversons une crise de l'énergie, les illuminations de Noël sont au cœur de nombreuses interrogations. Qu'en est-il à Morangis ?

Le nombre de décorations lumineuses a toutefois été réduit au profit d'un nouveau concept inédit. Des tableaux de Noël diurnes associant sapins et décorations, sont installés sur certaines places de la ville.

La ville a fait le choix de maintenir ses illuminations de Noël, qui orneront la ville jusqu'au 9 janvier 2023. Ces décorations sont composées d'ampoules LED à basse consommation et ont un faible coût pour la collectivité, soit une dépense de 200€.

Le concours des illuminations de Noël est annulé cette année.

HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE À MORANGIS EN 2023

Budget initial 2022 d'électricité/gaz de la commune était de **550 000€**

En fin d'année 2022, une augmentation de **+27%** soit **698 000€**

Pour 2023, flambée des prix avec un budget estimé à plus d' **1 000 000€**



« ADOPTONS LES BONS GESTES »

Face à la crise énergétique, nous devons tous agir chacun dans notre vie quotidienne en adoptant les « bons gestes » qui vont permettre de réduire la consommation énergétique et réduire, si possible, sa facture.

CHEZ VOUS

• **Baisser la température du chauffage à 19°C**,
1°C en moins permet une **réduction de 7%** de la consommation*.

• **Chasser les courants d'air**

Isoler au maximum son logement en fermant portes, volets, rideaux. Attention, il ne faut pas obstruer les ventilations.

• **Entretenir son installation de chauffage**

Révision de la chaudière, purger le radiateur, nettoyer les convecteurs...

• **Diminuer la consommation d'eau chaude**
En régulant la température du chauffe-eau à **55°C**, en isolant le ballon d'eau chaude, en évitant les bains, en installant des réducteurs de débit, ...

• **Faire fonctionner son lave-linge et son lave-vaisselle**

En privilégiant le programme « éco », ce qui représente jusqu'à **45% d'électricité en moins** qu'un programme intensif*.

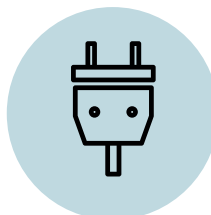
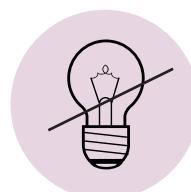
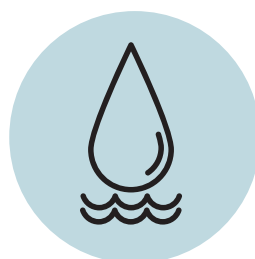
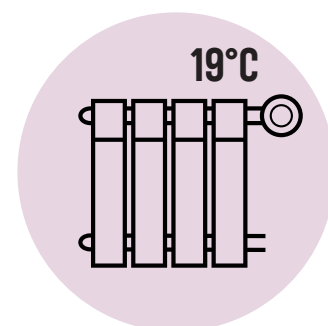
• **Éviter le gaspillage d'énergie**

En éteignant la lumière des pièces vides, en éteignant les appareils électroniques (pas de veille !).

• **Passer au numérique responsable**

En activant le mode énergie des ordinateurs et smartphones, éteignant complètement les consoles de jeux, ordinateurs, télévisions quand ils sont inutilisés et la box avant d'aller dormir, ...

* Source Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Afin de soutenir les propriétaires qui souhaitent entreprendre des travaux de rénovations énergétiques, des aides ont été mises en place au niveau national, vous pouvez les retrouver sur ecologie.gouv.fr. Localement, plusieurs organismes publics vous orientent et vous aident à réaliser votre projet de rénovation :

CAUE94

L'agence de l'énergie du CAUE94 simplifie vos démarches et vous accompagne dans votre projet de rénovation énergétique : les étapes, les entreprises, le volet juridique, les aides financières, etc... Cette mission est assurée de façon neutre et objective, en toute indépendance et confidentialité. Le CAUE94 est un espace France Renov'.

👉 **CAUE94 Conseillers France Renov'**
01 71 33 13 60 - contact-energie@caue94.fr

Conseil Départemental

En cas d'éligibilité, vous pouvez solliciter la Prime Éco-logis mise en place par le Département afin de financer une partie des travaux de rénovation de votre habitat.

👉 **Conseil départemental de l'Essonne**
01 60 87 18 70 - sare@cd-essonne.fr
www.renover-malin.fr/
www.renover-malin.fr/prime-eco-logis-91/
(aide financière)

Agglomération

EcoVisite est un dispositif visant à aider les habitants à mieux gérer leurs dépenses d'énergie. L'équipe de l'agence d'Architecture et d'Urbanisme Fiumani Jacquemot spécialisée en ingénierie de l'habitat vous apporte des conseils personnalisés et ciblés lors d'une visite à domicile et peut vous fournir de petits équipements pour réduire et maîtriser les dépenses d'énergie.

👉 **Grand-Orly Seine Bièvre**
Dispositif EcoVisite (gestion des dépenses énergétiques)





PLAN DE CIRCULATION : LES 1^{RES} PRÉCONISATIONS



Le cabinet ITER, mandaté par la municipalité pour la réalisation de l'étude du plan de circulation et de stationnement, a présenté la restitution des axes d'analyses et des préconisations en termes de trafic, sécurité, circulation, lors d'une Réunion publique le 19 novembre 2022.



En s'appuyant sur les principaux points noirs et problématiques identifiés par les riverains des différents quartiers, cette étude a débuté en novembre 2021 par le travail de terrain. Des compteurs radars de vitesse et de trafic ont été installés aux points stratégiques, couplés avec la présence d'enquêteurs sur la totalité de la commune afin d'effectuer des relevés des trajets origine/destination des automobilistes. Le diagnostic a permis de mettre en avant les dysfonctionnements observés et potentiels, les points positifs, de proposer des mesures compensatoires

et correctrices à travers des préconisations et une aide à la décision pour le stationnement.

Étape 2 : à l'exception de celles concernant la Sécurité routière qui seront automatiquement appliquées, toutes ces préconisations seront désormais examinées lors des Comités de quartier auxquels vous pouvez participer. Les référents feront remonter leurs avis et suggestions en accord avec les riverains de leur quartier respectif.

VITESSE

De manière générale et d'après les données brutes recueillies par les compteurs radars, l'étude n'a pas révélé de vitesses excessives comme cela a été signalé dans certains quartiers. L'écart entre le ressenti et la vitesse réellement pratiquée peut s'expliquer par plusieurs facteurs : l'ergonomie et le dimensionnement de la voirie, le stationnement inadapté, les phénomènes de réaccélération. Pour casser la vitesse et contraindre les « itinéraires bis », il est préconisé la pose de « STOP » et harmoniser le sens de circulation avec les secteurs voisins.

STOP

PLAN DE CIRCULATION

45% de la circulation sur la ville est une circulation de transit extra-communal, du fait des grands axes qui la traversent, entraînant des bouchons et l'utilisation d'« itinéraires bis » notamment aux heures de pointe. Le plan de circulation dans certains quartiers contribue à la pratique d'itinéraires bis qui impacte fortement ces secteurs. Un changement du sens de circulation pourrait apaiser ces situations. En revanche, de par sa position, la circulation de transit subsistera mais pourra être contrainte par une signalisation adaptée et visible.



GESTION DES CARREFOURS

L'ergonomie de certains carrefours est parfois peu adaptée ce qui se traduit par un aménagement confus, accentué par la présence d'anciens marquages. L'alternance de « STOP » participe à cette confusion, mais offre une régulation des vitesses, souligne l'étude. Afin de répondre à cette problématique, le cabinet ITER préconise d'effacer les anciens marquages, de revoir la place des panneaux « STOP » et de recréer un plateau piéton sur les carrefours à risques afin de sécuriser les usagers.



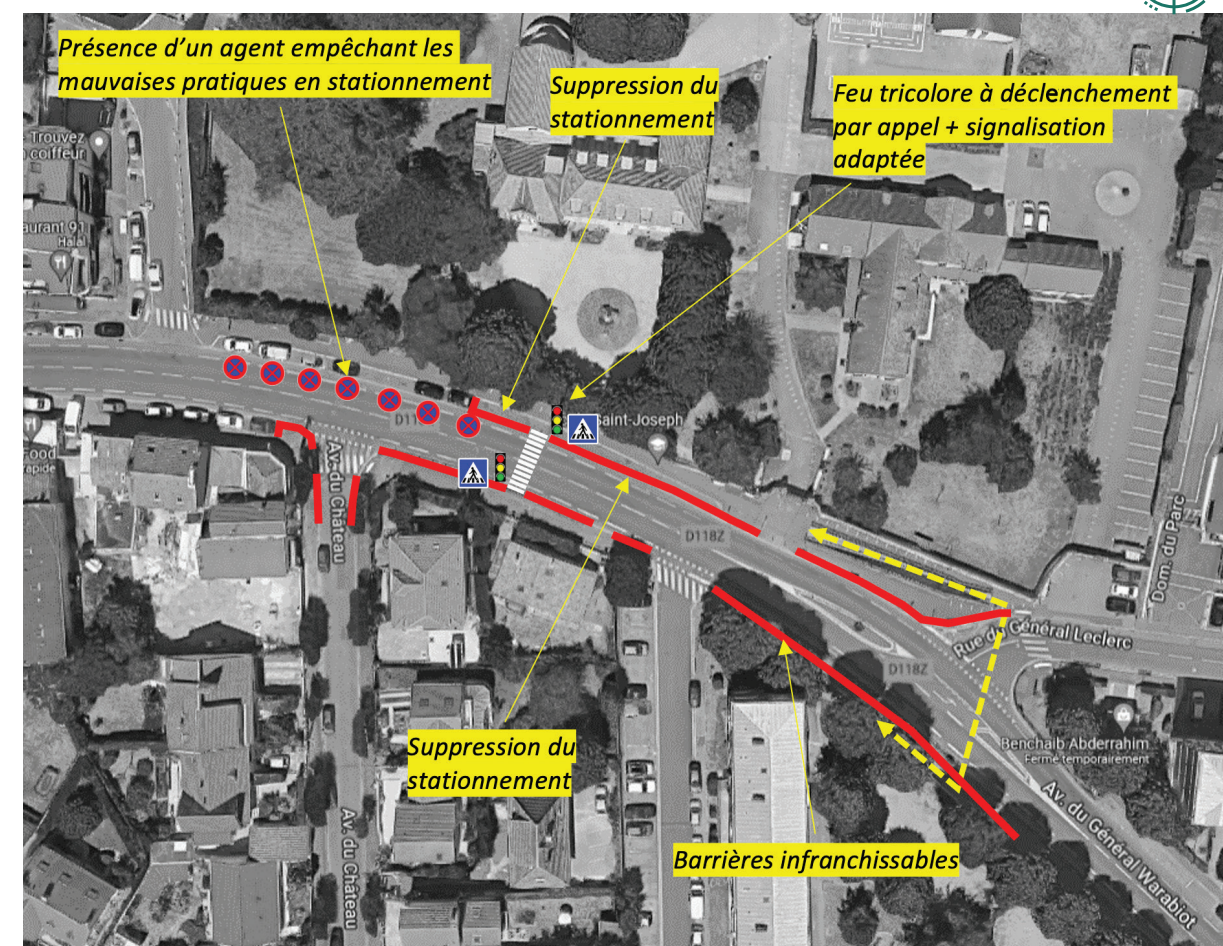
SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les abords des établissements scolaires et plus particulièrement, l'école Saint Joseph, à proximité de la Départementale, l'école Herriot, dans le secteur Cour de France et le lycée ont été placés à risques par l'étude. Pour sécuriser ces secteurs, l'installation de feux tricolores, de barrières anti-stationnements et infranchissables sont recommandés.



STATIONNEMENT

L'étude a remis en question le stationnement en fonction de l'emprise de la voirie (accotements, chaussée). Avec l'aide de l'agglomération et en fonction de la configuration (largeurs de la chaussée et des trottoirs), le cabinet estime qu'il pourrait être envisagé une reconfiguration du stationnement soit alterné, soit à cheval sur le trottoir, soit de chaque côté de la route. L'homogénéité du traitement et de la matérialisation doit par ailleurs encore être optimisée sur certains secteurs.



Exemple d'aménagement proposé autour de l'école St Joseph

LA SÉCURITÉ L'AFFAIRE DE TOUS

La sécurité et la tranquillité publiques sont des droits fondamentaux et au cœur des priorités de l'équipe municipale. Dans un contexte sociale et économique difficile incitant à la promotion de comportements individualistes, il convient de rester solidaires et vigilants dans le respect des règles légales et réglementaires. Combien de cambriolages et d'arnaques au préjudice des plus vulnérables sont évités lorsque l'on se montre attentifs aux autres ?

Les incivilités, les dégradations, les vols génèrent ce sentiment d'insécurité qui vient troubler la tranquillité de tous. La municipalité s'est engagée à agir pour préserver la sécurité des morangissois.

Des moyens au service des morangissois

- La ville porte son effort sur le déploiement de la police municipale. Outre son installation dans des locaux neufs plus fonctionnels et stratégiquement mieux placés, elle a doté les agents de véhicules neufs et mis en place une astreinte téléphonique du lundi au samedi de 17h30 à minuit (*sauf jours fériés*). Elle travaille en étroite collaboration avec la Police nationale, les bailleurs, les transporteurs.
- Afin de travailler plus étroitement avec les partenaires institutionnels, une instance dénommée « Cellule de Veille » a vu le jour le 15 avril 2021. Présidée par Madame le Maire, elle facilite la coopération entre les acteurs concernés : police, pompiers, éducation nationale, bailleurs, transporteurs, association de prévention spécialisée. L'objectif de ce groupe de travail partenarial est d'apporter des réponses diversifiées et adaptées aux différentes problématiques de la ville.

- La ville a installé 7 caméras nomades dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages. Des procédures ont d'ores et déjà été instruites par les services de police à la suite de plaintes déposées contre les auteurs identifiés grâce aux images recueillies.

Sécurité routière

- L'objectif donné aux ASVP ou aux policiers municipaux n'est pas de verbaliser à outrance, mais bien de sanctionner des comportements qui remettent en cause les règles du « bien vivre ensemble ».
- Ces agents peuvent être amenés à verbaliser les véhicules étant en stationnement gênant sur la voie publique, d'une contravention pouvant aller jusqu'à 135€, selon les cas (*cat. 4*). En plus de la verbalisation, les agents peuvent faire intervenir la fourrière, avec laquelle une convention est passée, afin de procéder à l'enlèvement de véhicules lorsque cela est nécessaire. Durant toute l'année 2021, la police municipale a apposé sur les véhicules en infraction, des papillons précisant le type d'infraction et l'amende encourue.
- Les policiers municipaux sont également habilités à dresser des procès-verbaux pour toutes les infractions à la réglementation routière (*non-respect d'un stop, téléphone au volant...*) qu'ils constatent.



En cas de vol par effraction, ne touchez à rien et composez immédiatement le **17**

Protéger votre domicile des cambriolages : les bons réflexes

Comme dans l'ensemble du département de l'Essonne, la ville est touchée par des faits de cambriolages qui sont commis en majorité des cas, dans la journée pendant l'absence des occupants.

Il est important de rappeler quelques règles pour sécuriser son habitation et décourager ainsi les voleurs :

- Installer des équipements de sûreté anti-effraction et vérifier qu'ils sont bien fermés avant de quitter le domicile.
- Installer une alarme avec transmetteur. Équiper vos extérieurs d'éclairage à détection.
- Ne laisser pas des outils et autre objet dans le jardin facilitant escalade et dégradations.

- Dissimulez votre absence en utilisant des équipements programmés (*éclairage, radio-télévision*).
- Protégez vos objets de valeur (*bijoux, moyens de paiement, documents administratifs...*) en les plaçant dans un endroit sûr.
- En cas d'absence prolongée, n'hésitez pas à souscrire l'Opération Tranquillité Vacances (*OTV*).
- Restez discrets, n'indiquer aucune date de départ sur les réseaux sociaux, prévenez une personne de confiance afin qu'il puisse venir prendre le courrier régulièrement et faire « vivre votre logement ».



LE SAVIEZ-VOUS ?

VOUS PARTEZ EN CONGÉS

Souscrivez à l'Opération Tranquillité Vacances soit en vous adressant au commissariat de Savigny sur Orge, le poste de police municipale soit en vous inscrivant en ligne sur le site service-public.fr en vous identifiant avec un compte France Connect.



CHIFFRE CLEF

CHIFFRES DU 1^{ER} JANVIER AU 30 NOVEMBRE 2023

1773 verbalisations

121 mises en fourrières

TROTTEZ EN TOUTE SÉCURITÉ ET PRUDENCE

La trottinette électrique a pris une place importante aujourd'hui dans le paysage urbain. Si elle assure un déplacement doux et silencieux, elle peut s'avérer particulièrement dangereuse pour soi-même et pour autrui.

Les accidents graves voire mortels impliquant des usagers de trottinettes électriques ont conduit les pouvoirs publics à réglementer leur usage en imposant un certain nombre de règles. Depuis le 25 octobre 2019, le code de la route reconnaît les Engins de Déplacement Personnel Motorisé (EDPM) comme une nouvelle catégorie de véhicule et en consacre le statut (art. R412-43-1 et R412-43-2).

Adopter un comportement prudent tant pour sa propre sécurité que pour celle des autres implique des respect les règles suivantes :

- **Usage de la trottinette électrique interdite aux moins de 12 ans,**
- **Trottinette non homologuée sur route ne peut excéder les 25km/h,**
- **Circulation sur les trottoirs strictement interdite,** en agglomération, elle est autorisée, sur les pistes cyclables ou sur les voies dont la vitesse est limitée à 50km/h. Hors agglomération, seule la circulation sur les pistes cyclables et voies vertes est autorisée,
- **Usage des écouteurs interdit,**
- **Conduite sous l'influence de l'alcool et/ou de produits stupéfiants strictement prohibée,**
- **La trottinette doit être équipée obligatoirement de feux avant et arrière et d'un avertisseur sonore,**
- **Transport de passager strictement interdit,**
- **Port d'un gilet rétro-réfléchissant obligatoire la nuit et en cas de visibilité réduite,**

- **Port du casque conseillé,** sachant que 31% des blessures sont occasionnées à la tête, il devient obligatoire lorsque la circulation est autorisée par dérogation sur des routes limitées à 80kms/h,
- **Souscription d'une assurance civile obligatoire** (article L324-2 du code de la route). Le défaut d'assurance est sanctionné d'une amende de 3 750€.

Enfin, le décret du 14/01/2022 est venu réglementer l'usage de la trottinette électrique avec une selle. Cet EDPM catégorisé en cyclomobile léger ne peut excéder 30kgs et doit être dépourvu de selle arrière et de porte-bagage.

LES SANCTIONS

- **Si vous ne respectez pas les règles de circulation ou si vous transportez un passager : 35€ d'amende (2^e classe).**
- **Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé ou si vous débridez l'engin : 135€ d'amende (4^e classe).**
- **Si vous roulez avec un engin dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h : 1 500€ d'amende (5^e classe).**
- **La nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, si vous ne portez pas un gilet ou un équipement rétro-réfléchissant : 35€ d'amende (2^e classe).**



VISITE INATTENDUE ?

L'habit ne fait pas le moine

Faux policiers, faux plombiers... #ContreLesVols protégez-vous, protégez vos biens !

Au moindre doute, composez immédiatement le 17

1 Utilisez l'entre-bailleur et l'œillet pour parler à travers la porte.

2 Demandez une carte professionnelle.

3 Téléphonnez à l'organisme concerné pour vérifier s'il y a bien une intervention chez vous.

VOLS À LA FAUSSE QUALITÉ : N'OUVREZ PAS VOTRE PORTE À N'IMPORTE QUI

Les vols à la fausse qualité sont des vols le plus souvent commis au domicile de leur victime par des malfaiteurs se présentant comme des professionnels. Ces faux policiers, postiers, plombiers, agents EDF, employés de mairie, assistantes sociales ou ramoneurs abusent généralement des personnes âgées. Ils se présentent fréquemment à deux, l'un retenant l'attention pendant que l'autre fouille les lieux et vole les objets de valeur et les liquidités.

Ne faites jamais entrer une personne inconnue dans votre domicile, quelle que soit la raison invoquée (*fuite d'eau, problèmes électriques et même pour boire un verre d'eau...*).

Tout individu se présentant à votre domicile doit avoir **un rendez-vous qui aura été préalablement fixé.**

Si vous avez pris un rendez-vous officiel, assurez-vous que la personne soit munie d'une **carte professionnelle ou d'un ordre de mission.** Au moindre doute, **ne faites pas entrer la personne** avant d'avoir effectué les vérifications nécessaires.

Vous pouvez **vérifier l'identité des personnes,** même si celles-ci se prétendent de l'autorité publique en contactant les numéros de téléphone officiels (*ex. : 17 pour la police, en demandant s'il y a une intervention de policiers dans le quartier*).

Pour les autres intervenants, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession sur vos factures ou vos avis d'échéance. **Attention, n'utilisez pas ceux donnés par la personne.**

Les agents municipaux sont dotés de **cartes professionnelles** et se présentent à votre domicile sur rendez-vous préalablement fixé avec vous et

dans le cadre d'une situation précise. Dans le doute, **contactez la mairie au 01 64 54 28 28.**

Ne soyez pas seul(e) si vous faites entrer une personne chez vous. Sollicitez la présence d'un proche (*voisin, famille par exemple*) et accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile, surtout si deux personnes se présentent.

ATTENTION : « L'habit ne fait pas le moine » : Les individus sont des hommes et/ou des femmes ; ils ont toujours la tenue adéquate (*de faux « policier », agent « Enedis », « Véolia » ou autre*) et sont souvent très avenants.

Fermez à clef toutes vos issues (*porte d'entrée, de garage, portillon...*), que vous soyez en pavillon ou en appartement. Privilégiez d'ouvrir une fenêtre pour établir un contact.

Vigilance face aux démarchages abusifs et aux arnaques

Des commerciaux peu scrupuleux peuvent abuser de la faiblesse de leurs interlocuteurs, et dans le contexte actuel d'éco-anxiété vont pouvoir vendre des produits à des prix exagérés ou des services totalement inutiles.

PERMANENCES AU CCAS : AU PLUS PRÈS DES MORANGISSOIS



Le CCAS met en œuvre une action générale de prévention et de développement social au sein de la ville, en lien avec les organismes publics et privés. Le service les reçoit lors de permanences, afin de faciliter les démarches des Morangissois.

NOUVEAU : Relayage 91

La mission de ce projet est de soutenir les aidants, conjoints ou enfants, sans se substituer à aucun moment à la structure médico-sociale mise en place autour de l'aidé et apporter de l'aide au maintien en bonne santé des aidants, en évitant leur épuisement et en améliorant leur qualité de vie. Ce projet est porté par l'association "Vivre Ensemble avec nos Vieux Amis ».

📅 **1^{er} mardi du mois / 13h30 à 16h30 / Sur rendez-vous au CCAS 01 64 54 28 30**

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Le PLIE Nord Essonne est un outil d'animation, de coordination, d'innovation et de mise en œuvre des politiques en matière d'insertion, d'emploi et de formation sur un territoire défini, pour un public éloigné de l'emploi.

📅 **Lundi : 8h30-12h et 13h30-17h30**

EFAPO

En Finir Avec la Polygamie : l'association intervient au CCAS afin de recevoir les victimes de violences ou les personnes en situation de précarité.

📅 **Mercredi : 8h30-12h**



Maison de l'Essonne

La MDE est située à Viry-Châtillon et regroupe tous les services publics départementaux : maison des solidarités, protection maternelle et infantile, services de santé ...

📅 **89 avenue Victor Schœlcher - Un vendredi sur deux : 8h30-12h : pour les primo demandeurs et vendredi : 13h30-17h30 : pour les dossiers déjà suivis de la Maison de l'Essonne**

Conseiller numérique France Services

Le conseiller vous accompagne pour l'utilisation de votre ordinateur, smartphone ou tablette ou pour la réalisation de démarches en ligne (*impôts, Doctolib, etc...*).

📅 **Mercredi : 9h-12h et jeudi 14h-17h. Information et prise de RDV sur le site www.morangis91.com ou par mail : conseiller-numerique@morangis91.com Informations : CCAS - 10 avenue du Général Warabiot - 01 64 54 28 30**



FOCUS SUR L'ADIL 91



ADIL 91 / AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Essonne (ADIL) est une association qui apporte des réponses aux propriétaires et locataires sur les questions de copropriété, limite de propriété, financement d'un logement, impayés de loyers, amélioration de l'habitat, aides éligibles...

Le deuxième jeudi de chaque mois, des juristes spécialisés en droit de l'immobilier tiennent au CCAS une permanence, sur rendez-vous et réservée exclusivement aux Morangissois. Ce service gratuit est entièrement pris en charge par la mairie.

L'ADIL tient des permanences téléphoniques et en présentielles dans son agence d'Evry (1 boulevard de l'Ecoute-s'Il-Pleut, à Evry) ainsi que dans 12 structures sur le territoire, dont la Maison de la justice et du droit à Athis-Mons.

📅 **Permanences de l'ADIL au CCAS tous les 2^e jeudi du mois 9h30-12h. Prise de rendez-vous : CCAS 01 64 54 28 30, sur la base d'un RDV toutes les 30 minutes. Contactez l'ADIL 01 60 77 21 22 ou adil91.org**

LE PASS NUMÉRIQUE DÉPLOYÉ À MORANGIS

Morangis a été choisie par la Métropole du Grand Paris pour rejoindre les villes d'expérimentation du Pass Numérique.

Ce dispositif, qui s'inscrit dans une démarche d'inclusion numérique, complète les actions menées par le Conseiller Numérique, en proposant une initiation et un accompagnement informatique aux personnes qui rencontrent au quotidien des difficultés dans l'utilisation d'ordinateurs, tablettes, smartphones.... Cette action s'adresse au public prioritaire suivant : demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, seniors et de façon générale les personnes isolées et dans la précarité.

Le Pass Numérique se compose d'un carnet de 10 chèques d'une valeur de 10€ chacun, permettant d'accéder à l'un des cours informatiques proposés sur la ville.

Le carnet est remis après un entretien avec les prescripteurs, afin de connaître les besoins réels du demandeur et s'assurer de son éligibilité. Les prescripteurs sont le CCAS, le Pôle Jeunesse et Citoyenneté, la Médiatrice Famille, le Plan



Local pour l'Insertion et l'Emploi (*PLIE Nord Essonne*) et la Médiathèque. Les bénéficiaires sont ensuite orientés vers l'un des opérateurs présents sur la commune : la MJC, l'Association Informatique de Morangis (AIM), Columbus, qui réalisera des formations au CCAS et l'association EFAPO. Après avoir réalisé un diagnostic, ils mèneront des actions de médiation numérique. L'accompagnement portera notamment sur l'utilisation d'internet, les démarches en ligne, la réalisation de CV, ...

Avec le Pass Numérique, la ville entend ainsi lutter contre l'exclusion numérique et l'illectronisme (*illettrisme numérique*).

📅 **Renseignements : CCAS 01 64 54 28 30 ou conseiller-numerique@morangis91.com**

SANTÉ MENTALE : TOUS HUMAINS, TOUS CONCERNÉS



« La Santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La dimension psychique est donc une partie importante de la « bonne santé ». Tous les humains éprouvent au cours de leur vie des émotions changeantes et parfois douloureuses. Certains événements peuvent aussi perturber l'équilibre intérieur et ce à tous les âges de la vie. Il peut arriver qu'une souffrance s'installe dans la durée et devienne envahissante. La journée Mondiale de la Santé Mentale est venue nous le rappeler, le 10 octobre : 1 personne sur 4 sera atteinte d'un trouble mental au cours de sa vie. Cela signifie que chacun, peut-être touché, soit directement, soit dans son entourage proche. S'il y a souffrance, pour retrouver la Santé, il est important de consulter un professionnel de santé

Qui consulter ?

- En premier, son **médecin traitant** : Il est le garant de la santé globale. Au plus proche de la situation de chacun il peut écouter, diagnostiquer et orienter vers le soin adapté
- Un **psychiatre** : c'est un médecin spécialiste. Il possède une expertise pour les situations plus complexes, il peut prescrire des médicaments
- Un **psychologue** : après 5 années d'études universitaires, il assure différentes thérapies d'accompagnement au changement. Il peut aussi réaliser certains tests.
- Un **psychanalyste** : après une formation longue et après avoir achevé sa propre psychanalyse, il assure des thérapies intensives auprès de personnes souffrant de maladies chroniques. L'objectif est la transformation du fonctionnement psychique.
- Un **psychopraticien** : il s'agit d'un titre libre, c'est-à-dire sans condition de diplôme. Les techniques sont diverses (hypnose, relation d'aide, coaching ...) et visent à réduire un mal-être et favoriser l'épanouissement.

Dispositif Mon Psy

Depuis avril 2022, c'est un dispositif qui permet de bénéficier de 8 séances par an remboursées par l'Assurance Maladie, chez un psychologue agréé. Il est accessible aux adultes, mais aussi aux enfants à partir de 3 ans, sur prescription du médecin traitant.



CTPS / www.hygie-cpts.org



GRAND FROID : PERSONNES VULNÉRABLES, PENSEZ AU REGISTRE COMMUNAL

À l'instar de l'été, la période hivernale comporte son lot de risques. Chute des températures, neiges, gel peuvent avoir des conséquences sur le quotidien et la santé des personnes âgées et des plus fragiles. Afin d'éviter tout risque d'hypothermie, il est recommandé de rester vigilant et de ne pas s'exposer longtemps à des températures froides.

Les personnes en situation de vulnérabilité qui souhaitent être accompagnées durant cette période peuvent contacter le service Séniors ou le CCAS afin de s'inscrire sur le registre communal.

CCAS : 01 64 54 28 30 et
Service Séniors : 01 64 54 28 20



Attention vague de froid extrême

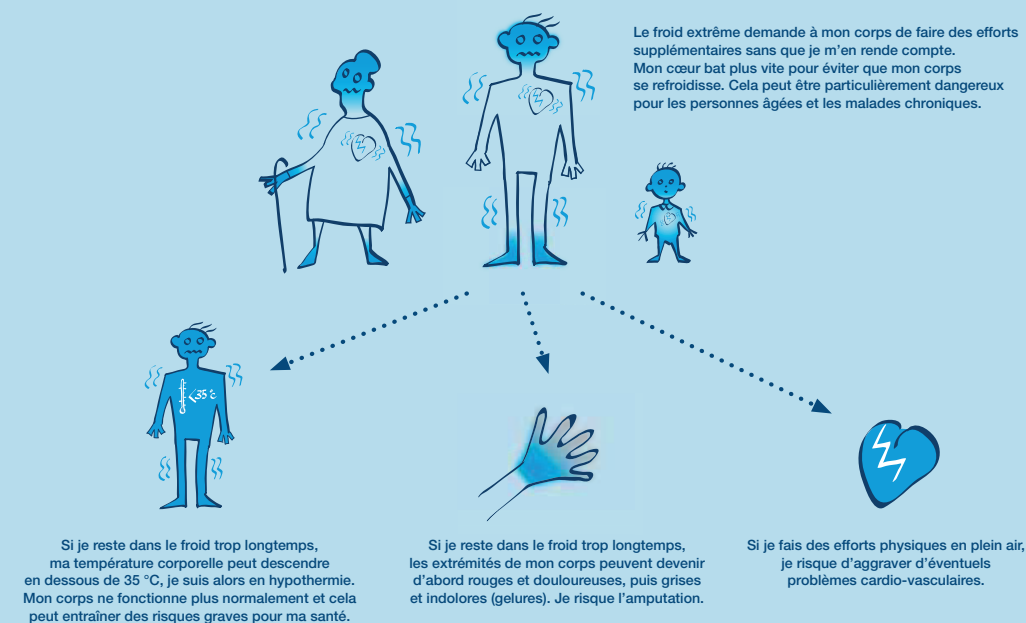
EN CAS DE NEIGE

En cas d'épisode neigeux, les services municipaux sont mobilisés afin de faciliter la circulation. Seront déneigés en priorité les grands axes, les rues en pente et les abords des bâtiments publics et des écoles.

Retrouvez sur le site de la ville le plan de déneigement ainsi que la localisation des Bacs de sel mis à disposition. Pour rappel, le déblaiement et le salage du trottoir touchant son habitation sont de la responsabilité de l'habitant.

Carte disponible sur le site de la ville et sur l'application IMAGINA

Comprendre ce qui se passe dans mon corps en cas de vague de froid extrême



Commerces /artisanat

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de **Josiane Gonzalez**, conseillère municipale déléguée Vie économique, commerce et artisanat
06 23 50 54 78 / j.gonzalez@morangis91.com

Votre ville change, ses commerçants et entreprises aussi. Dans chaque numéro, retrouvez les créations, installations ou changements de propriétaire.



NOUVEAUX

PHARMACIES

- Pharmacie de l'Avenir : reprise par Mme Lores.
- Pharmacie Decreuse : cessation activité.

KINÉSIOLOGIE

Ouverture d'un cabinet de kinésio- logie : la kinésio- logie est une technique d'accompagnement en gestion du stress.

Audrey Foucard
140 voie de Corbeil
www.audreykinesiole.fr
audreyfoucard.kinesiole@gmail.com

MARKETING

Agence R.Osez ! Accompagne- ment des entreprises/ commerces pour développer leur clientèle et leur CA.

Maud Rosé - 76 avenue Pierre Loti - 06 33 38 91 52
agence.rosez@gmail.com

RESTAURATION

Le restaurant de l'hôtel Campanile est fermé temporairement pour des travaux d'embellissement.

HYPNO THÉRAPEUTE

Véronique Ameline pratique l'hyp- nose thérapeutique qui s'adresse aux enfants, adolescents et adultes et les soins énergétiques qui s'adressent aux enfants, adolescents et adultes.

www.hypnose-energeticienne.fr
61 Avenue Maurice Barrès
06 71 49 91 18
contact@hypnose-energeticienne.fr

LADURÉE, PLAISIR SUCRÉ



C'est à Morangis, dans le labo- ratoire de Ladurée, que Julien Alvarez, Chef exécutif de la Créa- tion Sucrée et sa brigade, ima- ginent les nouvelles pâtisseries la Maison.

Après le temps de la création, vient celui de la fabrication. Des chefs passionnés et talentueux reproduisent alors à l'identique les recettes qui sont ensuite envoyées chaque jour vers les boutiques parisiennes, garantie d'une parfaite fraîcheur.

À l'image d'un rituel, les gestes se répètent : la main dirige, abaisse, arrose, poche, badigeonne, émonde, concasse, fouette, pétrit, torréfie, assouplit, façonne, fonce, nappe...

Une orchestration de savoir- faire jalousement conservé en guise de transmission depuis 1862. Aux côtés des Chefs et de la cellule recherche et dévelop- pement, les services hygiène et sécurité alimentaire ainsi que les départements des achats, de la « supply chain », de l'expor- tation, facturation, du contrôle de gestion et les ressources humaines assurent le bon fonc- tionnement du laboratoire, rassemblant ainsi 153 salariés.

Ce grand site de production et logistique, possède une sur- face de stockage permettant la préparation et l'expédition des commandes mondiales de macarons ainsi que celles du e-commerce France et Europe.



SLEEVEVER, ACTEUR ENGAGÉ ET INNOVANT DE LA VIE ÉCONOMIQUE LOCALE

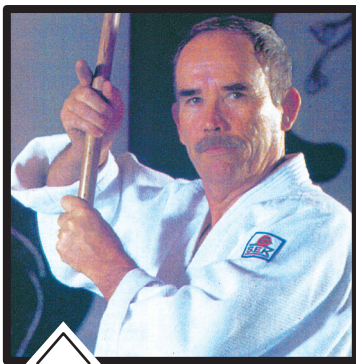
Implanté depuis 50 ans à Morangis, SLEEVEVER est un groupe familial à la dimension internationale, qui a su construire une croissance continue et un développement international, dans plus de 100 pays, à partir d'un concept innovant, l'étiquette sleeve : une étiquette tubulaire, thermo-rétractable, qui permet d'offrir des solutions de décoration, d'information, de sécurisation et de promotion pour les emballages de marchés très diversifiés, du mass-market aux plus premium, avec des acteurs comme l'Oréal, Unilever, Danone, ou Nestlé.

Le groupe concilie un rayonnement international, avec un statut d'entreprise de proximité à l'écoute de ses clients et de ses collaborateurs pour servir les marchés du quotidien en proposant des produits d'innovation favorisant la transition écologique.

Le développement durable est au cœur de ses valeurs et de sa stratégie depuis plus de 15 ans : fort d'une notation EcoVadis Silver emblématique de son ancrage dans l'économie circulaire et le respect de la dimension sociale, SLEEVEVER développe des produits qui favorisent la recyclabilité des emballages et des équipements de mise en œuvre, dont la conception permet de réduire les consommations d'énergies sans compromis sur la performance.

SLEEVEVER a déployé localement l'ensemble de ses expertises : fabrication et impression d'étiquettes, conception de machines, prestation de services, avec près de 400 collaborateurs, aux métiers, profils et expériences multiples. Fortement investi dans la dimension humaine et avec 1 000 collaborateurs dans le monde entier, le groupe offre des opportunités et des parcours épanouissants à ses équipes.

Hommage



MICHEL HAMON

Grand nom de l'Aïkido français, Michel Hamon s'est éteint cet automne à l'âge de 87 ans, après une vie consacrée à cette discipline sportive.

7^e dan dans le cadre de l'Union Française d'Aïkido et 6^e dan Aïkikai (*grade suprême, pour un non-résident n'ayant pas séjourné et passé de grade au Japon*), il s'était investi bénévolement dans le développement de ce sport en tant que pratiquant, enseignant, mais aussi dirigeant : au sein de la FFAD (*1^{re} Fédération Française d'Aïkido indépendante de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA)*), vice-Président de l'Union Européenne d'Aïkido, vice-Président de la FFAK, et enfin Vice-Président et Secrétaire Général de la FFAAA.

Il a formé plus de 100 Ceintures Noires et favoriser la création de plus de 30 clubs d'Aïkido. Il est l'auteur de « Visuel Aïkido », « AIKIDO - Une Tradition- Un Art- Un sport », « Histoire de l'Aïkido en 1997 ».

Il était l'auteur de « Visuel Aïkido », « AIKIDO - Une Tradition - Un Art - Un sport », et « Histoire de l'Aïkido en 1997 ».

Distinctions : Chevalier de l'ordre national du Mérite, Médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, Médaille d'Or de Fédération Française d'Aïkido Aïkibudo Kinomichi & Disciplines Associées (FFAAA), Médaille d'Argent de l'Union Européenne d'Aïkido, Épingle d'Or (équivalent de la médaille des Sports en Allemagne), Palme d'or du Bénévolat, 2 dojos dans le département sur les communes de Draveil et Sainte-Geneviève des Bois, portent son nom en hommage à ce grand monsieur de l'Aïkido.

Sport



LE JCMM SÈME DES GRAINES DE CHAMPIONS

Le Judo club Chilly-Mazarin Morangis (JCMM) va bientôt fêter ses 45 ans d'existence, fidèle à ses valeurs sportives et humaines.

Le JCMM est un club formateur qui mise sur les jeunes. Il figure aujourd'hui parmi les 10 meilleurs clubs français.

Dernièrement, il a obtenu de très bons résultats : chez les Minimes (12/13 ans) (*3 champions de France et 3 vice-champions*) et chez les Cadettes (14/16 ans) (*une championne et une vice-championne d'Île-de-France*). À noter que le JCMM est le 2^e club français chez les Juniors (17-19 ans).

Les résultats de certains de ses judokas, qui se distinguent à l'international, sont particulièrement scrutés. Joan Benjamin Gaba est ainsi titulaire en Équipe de France. Il est vice-champion du monde par équipe et est actuellement le 1^{er} Français placé dans sa catégorie (-73 Kgs) pour être sélectionné pour les Jeux-Olympiques de 2024.

Joan est également membre de l'équipe Paris-Saclay, composée de judokas du JCMM et de Flam 91 (*regroupement de 15 clubs de la région dont Massy*). Cette équipe évolue en Judo Pro League, championnat professionnel créé en 2022 par la ligue de Judo, qui réunit des athlètes de 1^{re} division.

Joris Agbégénou, petit frère de Clarisse, la championne olympique et Stacy Bastareaud sont

également des représentants du JCMM au sein de l'équipe.

Le club ne se compose toutefois pas que de combattants de haut niveau, il s'est aussi donné pour vocation l'apprentissage du plus grand nombre, dispensé par des étudiants en STAPS et des professeurs d'EPS.

Au-delà du sport, le club s'implique dans de nombreux projets bénévoles, comme récemment le Téléthon. « *Il y a une dynamique importante autour du bénévolat que l'on essaie de transmettre à toutes les tranches d'âge* », explique Carole Rouillé, secrétaire du club depuis près de 40 ans. Séduite par ces actions autour de « projets innovants », elle a rejoint ce club dont les membres sont devenus des amis. Il compte aujourd'hui environ 450 licenciés âgés de 4 à 82 ans. « *Je me réjouis de voir aujourd'hui nos anciens judokas renouer avec leur club en inscrivant leurs enfants* ».

Le club encourage ainsi ses jeunes à vendre du muguet au 1^{er} mai, tenir des buvettes lors de différents événements comme la Roller Party ou vendre des calendriers. L'argent récolté est utilisé pour financer des stages. Le prochain est un stage judo/surf pour 10 cadets.

DON DE SANG
EN 1H
j'ai sauvé
3 VIES
et VOUS ?
qu'attendez-vous ?

MERCREDI 22 MARS 2023
Espace Pierre Amoyal
15h00 à 19h30

donnesang.efs.sante.fr

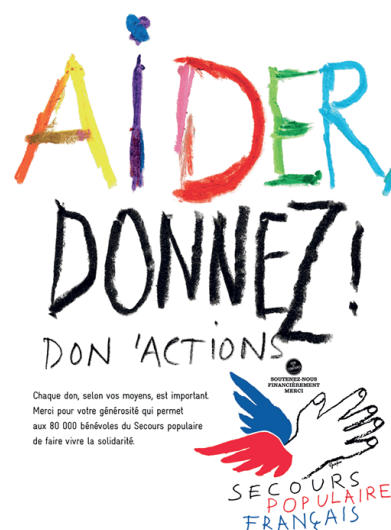
La prochaine campagne de recensement nationale se tiendra du 19 janvier au 23 février 2023.

La ville recrute des agents recenseurs chargés de récolter à domicile un certain nombre d'informations qui serviront ensuite à prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. Si vous souhaitez devenir agent recenseur et bénéficier d'un complément de ressources, merci d'envoyer un CV et une lettre de motivation à :

Hôtel de Ville - Madame le Maire
12 avenue de la République
BP 98 91423 Morangis cedex



Le Département de l'Essonne s'est doté d'un nouveau logo plus visible et lisible, avec comme continuité la « baseline » « Terre d'avenir », qui figurait déjà sur le précédent logo. « Fier de ses racines, et tourné vers l'avenir, ce nouvel étendard représente la vision fédératrice d'un territoire « Terre d'avenir » où tout est possible, authentique par nature et avant-gardiste par tempérament. », explique le Département. Parmi les nouveautés de ce logo, un marqueur visuel le : « e ». Il symbolise l'ensemble des enjeux que le Département souhaite relever : « Écologie de progrès, Éducation d'excellence, Énergie de création, Emploi, l'Essonne comme une terre d'Évasion ». Il est encadré de 13 rayons que l'on retrouve sur le blason de l'Essonne, représentant les 13 cours d'eau principaux irriguant le département.



SECOURS POPULAIRE DE L'ESSONNE A BESOIN DE VOUS

Les 3 777 bénévoles du Secours populaire de l'Essonne viennent en aide à plus de 43 000 personnes sur tout le département, via ses 33 structures d'accueil et de solidarité et à ses antennes mobiles. Les bénévoles collectent et distribuent des produits de 1^{re} nécessité, de la nourriture, des vêtements, etc... Ainsi, en 2021, grâce à cette solidarité populaire, 6,9 millions de repas ont été distribués, soit près de 20 000 repas par jour et des milliers d'enfants du département ont pu profiter de journées ou de séjours de vacances cet été. Aujourd'hui, le Secours populaire de l'Essonne a besoin de votre générosité. En tant qu'Association Reconnue d'Utilité Publique, le Secours populaire de l'Essonne est habilité à émettre des reçus fiscaux ; ainsi grâce à la réduction fiscale de 75%, un don de 60€ ne vous coûtera que 15€.

👉 www.secourspopulaire.fr/91



L'APAM91 S'ENGAGE POUR L'EMPLOI DE LA COMMUNE

Fondée en 2012, l'Association des Entreprises du Parc d'Activité de Morangis - APAM 91 est une association regroupant les entreprises de la ZAE de Morangis. Elle a pour objet de fédérer les entreprises implantées sur le territoire de la commune et de les représenter auprès des institutionnels. Elle agit pour l'emploi, la sécurité, les transports... Dernièrement l'APAM 91 s'est mobilisée sur le sujet des travaux de requalification de la ZAE. Elle est aussi engagée en faveur d'une amélioration de la desserte en transports publics dans la zone et le prolongement de la ligne 14 à Morangis. En février, elle lancera une plateforme de recherche d'emplois à destination des Morangisais pour promouvoir et faciliter le recrutement dans la ZAE. Vous pourrez y retrouver des offres de stage, d'alternance et d'emploi en CDD ou CDI et échanger avec les entreprises. La recherche pourra s'effectuer par type ou durée de contrat et chaque offre sera accompagnée d'une présentation de l'entreprise.



Illustration : Johanna VENANT - WILMOUTH - Création de l'affiche : Jean-Baptiste DERCOURT

La 10^e édition du Concours départemental du prix du jeune écrivain et du jeune illustrateur en Essonne se tient jusqu'au 28 février 2023, sur le thème « Solidaires pour construire demain ». Ce concours d'écriture et d'illustration est ouvert à tous les jeunes (résidant ou étudiant dans le département) âgés entre 8 et 18 ans révolus (à la date du 28 février 2023), hors primés de l'édition 2021. 12 prix seront décernés par catégories d'âge à l'issue du concours et un grand forum officiel de remise de prix sera organisé en juin 2023 (sous réserve de modification) ouvert à tous les participants de l'édition 2022 pour rencontrer un auteur-illustrateur jeunesse. Le concours est soutenu par le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport 91, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale 91 et le Préfet de l'Essonne, avec l'Udaf 91 Union départementale des associations familiales de l'Essonne, l'Association Le Coq À l'Âne, FFMJSea-91, Lire et faire lire, Lire et faire lire Essonne et FLPEJR

👉 Retrouvez toutes les modalités de participation sur www.ligue91.org



Permis de Louer à Morangis



LE « PERMIS DE LOUER » POUR PROTÉGER LES LOCATAIRES

Afin de lutter contre l'habitat indigne, la ville, en lien avec l'agglomération, adhère au dispositif « Permis de louer ». Pour pouvoir mettre en location leur logement, les propriétaires ou mandataires, situés sur la zone déterminée de la commune, devront à compter du 28 décembre 2022 obtenir le « Permis de louer ». Ce dispositif s'applique aux logements mis en location, vides ou meublés et lors d'un changement de locataire. Les demandes d'Autorisations Préalables de Mises en Location (APML), comprenant les diagnostics techniques (Gaz, électricité, amiante, ...), diagnostic État des Risques et Pollutions (ERP) et le CERFA n°15 652*01 (à télécharger sur service-public.com), sont à déposer en mairie ou à envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception. L'habitabilité du logement est par la suite vérifiée lors d'une visite de contrôle par un technicien de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. L'administration dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. En cas d'autorisation, cette dernière sera obligatoirement annexée au contrat de location.

👉 Info : www.grandorlyseinebièvre.fr

A

• **Élus de la liste : 01 69 34 88 92**
« Passion Morangis, Agir vraiment »,
www.passion-morangis.com •

Il est temps de tirer un 1er bilan de mi-mandature de la majorité conduite par Mme Vermillet. Nos constats sont partagés par une grande partie de nos concitoyens : les promesses de campagne n'étaient que de la poudre aux yeux !...Depuis 2 ans et demi, la ville est sale et mal entretenue. Incivilités et dégradations se multiplient. Que fait la police municipale ? A quoi servent les caméras achetées il y a 2 ans ? Les mardis de l'été dénaturés ont été vidés de leur public. Les tarifs périscolaires ont explosé de 30 à 50 %. La semaine de 4,5 jours a été supprimée sans concertation avec de nombreux postes d'animateurs supprimés et des accueils de loisirs regroupés au détriment des enfants morangissois. Les associations subissent des décisions autoritaires comme le refus de salles de réunion, ainsi contraintes de se réfugier dans les villes voisines. C'est aussi l'absence de concertation réelle. Deux ans pour relancer les réunions de quartier... pour quel résultat ? La municipalité fuit ses responsabilités et rejette ses fautes sur l'EPT ou sur l'ancienne majorité dont elle supprime toutes les réalisations au détriment du service public. Sur les logements, la promesse de campagne démagogique de Mme le Maire a laissé place à une inflation de projets immobiliers avec plus de 800 logements prévus avant la fin du mandat. Autre sujet : l'attitude souvent jugée méprisante et suffisante de notre Maire vis à vis des questions de ses administrés. Les Morangissois en souffrent comme ces familles morangissoises, dans l'attente d'un programme de logement, déplacées depuis 2 ans dans des containers insalubres. Le chantier de construction n'a jamais débuté. Ces familles en pleine détresse se heurte au silence et à l'immobilisme de la municipalité qui de nouveau fuit sa responsabilité...

• **Élus de la liste : « Morangis Pour Tous », Michel Signarbieux, Zohra Tualbi, André Pereira, Mathilde Goujon, Arnaud N'Dong** •

2022 s'achève mais malheureusement les problématiques que nous connaissons (inflation des prix, pénuries, incertitudes économiques, etc) vont perdurer. Signe de la morosité des habitants, le peu de monde lors des festivités ou au marché le vendredi après-midi, les commerçants vont et viennent, le rendez-vous tant attendu avec les Morangissois est manqué. C'est bien dommage. Même si notre ville reste agréable, nous restons très attentifs au bien-être des habitants et nous ne cesserons de lutter contre le bétonnage et la densification de certains quartiers qui ont accueilli de nouveaux immeubles cette année. Les difficultés de stationnement et de circulation demeurent tout comme les problèmes de sécurité aux abords des écoles. Bientôt se posera la question d'un nouveau groupe scolaire sur notre commune. La municipalité a commandé un projet d'étude d'un plan de circulation et de stationnement, mené par un cabinet extérieur spécialisé. Les conclusions de cette analyse vont donner lieu à des modifications au sein de la ville. Ce qui ressort de cette étude c'est que les axes principaux de la ville sont particulièrement empruntés par les communes voisines qui "traversent" Morangis afin de se rendre directement vers les grands axes d'autoroute, pendant que nos habitants ont un mal fou à s'extirper de leur propre rue avec ce dédale de sens unique et de rues à 4 stops. Morangis est devenu un labyrinthe. En cette fin d'année, nous serons particulièrement attentifs au bilan financier qui sera présenté en début d'année 2023, et nous resterons vigilants au budget prévisionnel très contraint qui sera élaboré en début d'année prochaine. Dans un contexte incertain, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux de santé et de paix pour l'année 2023.

• **Élus de la liste : 06 03 85 80 01**
« Une nouvelle énergie pour Morangis », Carole Personnier, Xavier Dugoin •



PRINCIPALES DÉCISIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

**PROCHAINS
CONSEILS MUNICIPAUX
6 FÉVRIER,
27 MARS, 22 MAI
ET LE 26 JUIN 2023**

CONSEIL MUNICIPAL

• 26 SEPTEMBRE 2022

Lors de la séance, Mme le Maire a rendu compte des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à la démission de Madame Monique Cancalon, adjointe au maire, le Conseil Municipal a procédé :

- à l'installation de la nouvelle Conseillère municipale Madame Valérie COUREAU
- à la désignation du nouvel Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Seule candidate, Philomène Pinto a été désignée en qualité de 9^e Adjointe au Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal a également désigné :

- à l'unanimité, après un vote à main levée, Madame Laureen OLIVERES comme membre de la commission service à la population.
- à l'unanimité, après un vote à scrutin secret, Monsieur Arnaud NDONG ESSONO membre administrateur issu du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS.

- à l'unanimité, après un vote à main levée, Madame Philomène PINTO au titre de représentant suppléant de la ville au sein du Conseil d'administration de l'association Alliance Prévention.

- à l'unanimité, après un vote à main levée, Mme Laureen OLIVERES au titre de représentant du Conseil municipal au sein de la commission extra-municipale handicapés.

- à l'unanimité, après un vote à main levée, Monsieur Paulo RAMOS au titre de représentant du Conseil municipal au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH).

Parmi les autres délibérations : suite à l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le Conseil Municipal a à l'unanimité, après un vote à main levée, a modifié les articles 30 et 31 du règlement intérieur du Conseil municipal annexé à la délibération et adopté le nouveau règlement intérieur du Conseil municipal.

Adoption, à l'unanimité des votants (*Pour : 28, Abstention : 5*), après un vote à main levée, de la convention de participation communale à l'École Saint-Joseph pour 3 ans et attribution d'une participation communale d'un montant de 101 805€ pour l'année scolaire 2021/2022.

Création, à l'unanimité des votants (*Pour : 32, Abstention : 1*), après un vote à main levée, d'un tarif « spectacles tout public » de 5€.

Autorisation à l'unanimité, après un vote à main levée, de la signature de la Convention de partenariat entre l'EPT 12, la ville et le C.C.A.S. de Morangis relative au fonctionnement du CLIC Les Portes de l'Essonne

Approbation à l'unanimité, après un vote à main levée, de la convention qui définit les modalités de la participation au déploiement expérimental du dispositif « Pass Numérique ».

Adoption, à l'unanimité, après un vote à main levée, du projet d'établissement de la Crèche Familiale et abrogation du projet d'établissement actuel.

L'ensemble des procès-verbaux des conseils municipaux sont consultables sur :

www.morangis91.com



PERMANENCES

● BRIGITTE VERMILLET, MADAME LE MAIRE,

Reçoit sur rendez-vous
au 01 64 54 28 71
madamelemaire@
morangis91.com

VICE-PRÉSIDENTE DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EN CHARGE DE L'HABITAT
ET DU PATRIMOINE
DÉPARTEMENTAL

Reçoit sur rendez-vous
bvermillet@cd-essonne.fr

● MAISON DE L'ESSONNE 01 60 91 91 91

● PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Les centres les plus
proches sont :

- Chilly-Mazarin
01 60 92 10 00
- Savigny-sur-Orge
01 69 12 35 14
- 6 bis rue de Morsang

● SECOURS CATHOLIQUE 06 99 10 35 58

● SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS 06 81 51 06 41

● LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ESSONNE Consultations gratuites à Evry - 01 60 78 01 27

HÔTEL DE VILLE

12 avenue de la
République BP 98
91420 Morangis Cedex

Tél. 01 64 54 28 28
Fax 01 69 09 63 01
mairie@morangis91.com
www.morangis91.com

● HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9h30/12h
Mardi : 8h30/12h
13h30/17h30
Mercredi : 8h30/12h
Jeudi : 8h30/12h
13h30/18h30
Vendredi : 8h30/12h
13h30/17h30
Samedi : 8h30/12h

● CABINET DU MAIRE

01 64 54 28 71
● CCAS
01 64 54 28 30
● SERVICE SÉNIORS
01 64 54 28 20

● POLICE MUNICIPALE 01 64 54 28 01

● DIRECTION GÉNÉRALE 01 64 54 28 07

● COMMUNICATION 01 64 54 28 57

● ÉTAT CIVIL - CIMETIÈRE 01 64 54 28 02/03

● SERVICE RÉGIE 01 64 54 28 60

Lun. 9h45/12h et
13h30/17h15,
mar. et ven. 8h45/12h
et 13h30/17h15,
jeu. 8h45/12h et
13h30/18h15,
mer. et sam. 8h45/11h45

● SERVICE URBANISME 01 64 54 28 70

Fermé au public le mardi
après-midi.

● FINANCES

01 64 54 28 06

● ÉLECTIONS

01 64 54 28 14

● ENFANCE ÉDUCATION

01 64 54 28 65

● ENFANCE PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

01 64 54 28 66

● JEUNESSE/CITOYENNETÉ

01 64 54 28 50

● PETITE ENFANCE

01 64 54 28 45

● RESSOURCES HUMAINES

01 64 54 28 12

● SERVICES TECHNIQUES

01 64 54 52 40

● SPORTS

01 64 54 52 19

● CULTUREL

01 64 54 28 56

● ANIMATION LOCALE ET VIE ASSOCIATIVE

01 64 54 28 53



ALLÔ, MADAME LE MAIRE
01 64 54 28 38

VOUS RETROUVE

Tous les jeudis
de janvier à mars 2023
18h à 19h



- ISAAC MESSELEM
11 septembre 2022
- OCTAVIE EMILE PRIVILEGGIO
15 septembre 2022
- ISMAEL SIDIBE CO
16 septembre 2022
- ISMAËL LEGER
16 septembre 2022
- KEYDEN VIEIRA SEMEDO
22 septembre 2022
- DINA EL HAJJOUJI
27 septembre 2022
- JAHILIAN OKO ASSILA
30 septembre 2022
- HAWA TRAORÉ
2 octobre 2022
- NATHAN DEMICHE
4 octobre 2022
- CAROLINA MENDES CARNOD
5 octobre 2022
- GABRIEL YOKA CLAUDIO
8 octobre 2022

- IZIA SARLIN ADOUKO
9 octobre 2022
- SARVEESH VETTIVELNATHAN
10 octobre 2022
- MAXENCE DEXET
14 octobre 2022
- BRANDON MAYINDOU
14 octobre 2022
- VICTOIRE BLETZACKER
20 octobre 2022
- LISA CHERCHOUR
CHARBONNEL
28 octobre 2022
- RAFAEL PERALTA
GONÇALVES
1^{er} novembre 2022
- IBRAHIM SEDDOUKI
7 novembre 2022
- MALEK DRIDI
10 novembre 2022
- LEYLA AKHULUT
11 novembre 2022
- GABRIEL CRISAN
17 novembre 2022
- TINA NÉGRIER BERTRAND
19 novembre 2022



- EMILIE REIGNAULT
ET ERIC CAHAGNE
17 septembre 2022
- MIMOUNA BENKOUADRI
ET OMAR KERIME
23 septembre 2022
- ELORA NICOLI
ET ERIC BENOIT
24 septembre 2022
- LAURA SATORY
ET JEAN-CHARLES NOIROT
8 octobre 2022
- PAULINE MARIETTE
ET ANTOINE GIOVANNELLI
15 octobre 2022
- HÉLÈNE SARR
ET YVON COADOU
29 octobre 2022
- AMON KOUASSI
ET FIOKLU AZIABU
31 octobre 2022
- CHARLÈNE BOUCHER
ET ALEXIS DE SANOIT
5 novembre 2022

- THU TRANG TRAN
ET GUILLAUME BOUCHAUDON
5 novembre 2022
- KENZA BENAI
ET ANIS SCHAIER
25 novembre 2022
- IVONE GOMES TAVARES
ET ELVES PEREIRA TAVARES
26 novembre 2022
- CÉLINA IBECHENINENE
ET ZINEDDINE SAIDANI
3 décembre 2022



- MICHÈLE JANIKOWSKI
30 juillet 2022
- MAURICE THIERRY
21 septembre 2022
- COLETTE PERROT
NÉE LANORE
22 septembre 2022
- IDA GUÉGUEN
NÉE WEILENMANN
28 septembre 2022

URBANISME



Les déclarations
préalables sont
consultables sur le
site de la ville :
www.morangis91.com
rubrique : urbanisme



INSTALLATION/ DEPANNAGE ELECTRIQUE/ CHAUFFAGE/ VENTILATION/ BORNE DE RECHARGE

L'électricien de votre ville !

- ✓ Vous construisez
- ✓ Vous rénovez
- ✓ Vous agrandissez
- ✓ Vous souhaitez être dépanné
dans les plus brefs délais

Contactez-nous !

☎ 01.69.63.95.35

✉ dy.electricite@gmail.com

111 bis rue lavoisier
91420 Morangis

Devis gratuit



Un projet immobilier
EN 2023 ?

ACHAT
VENTE
LOCATION

Immobilier
traditionnel et commercial

Recommandé
par mes clients **
★★★★★ 5/5

Maryline BERT

06 47 94 86 20

Votre conseillère immobilière sur Morangis et ses alentours

iadfrance.fr

Et BERT Maryline, mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), Agente commerciale de la SAS IBO France Immobilier au RSAC de Evry sous le numéro 90860905 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IBO France SAS. *Tous les conseillers IAD sont des agents commerciaux indépendants (sans détention de fonds) de la SAS IBO France Immobilier au RSAC, titulaires de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IBO. **Avis disponibles sur <https://www.immobilier.com/profil/iad-france-maryline-bert-morangis-91420-48517.html> (source 12/2022 - site certifié AFNOR NF Service - NF 274-501)

REJOIGNEZ NOS ÉQUIPES
DE CONDUITE DE BUS

Et si rêver vous ? Vous aimez conduire, mais vous aimez surtout
conduire les gens à bon port et en toute sécurité ? Vous avez
le sens du contact et appréciez que chaque jour soit différent ?
Profil expérimenté ou débutant, rejoignez nos équipes de
conduites. Un métier alliant autonomie et polyvalence qui vous
permettra aussi de devenir un acteur de la ville de demain.
Rejoignez le groupe RATP c'est prendre part à un collectif riche
de ses différences, où les succès sont collectifs.
Retrouvez nos offres sur ratp.fr/Nousrejoindre

Twitter @RATPRecrute
LinkedIn RATPgroup

AUX COMMANDES
ET À L'ÉCOUTE

à demain

GROUPE
RATP

Madame le Maire et les élus
vous convient à la cérémonie des

Vœux DE LA
MUNICIPALITÉ

20
23

SAMEDI 21 JANVIER

GYMNASE CLAUDE BIGOT

18H/22H

• Discours suivi d'un verre de l'amitié •

www.morangis91.com



m

